

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **VEZIER** Stéphane, Maire.

Présents : **VEZIER** Karine, **DECONIHOUT** Claude, **LEMARCHAND** Eva, **THUILLIER** Anne-Sophie, **PORTAIL** Reynald, **GRAIN** Serge, **CARRE** Annie, **RASSELET** Paul-Charles, **DUDOUT** Karine, **MARZIN** Jean-Michel,

Absent(s) excusé(s) : **HOMO** Philippe, **DOUBET** Angèle, **ROSAY** Jean-Yves.

Absent(s) : **HEBERT** Mickaël,

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 20 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame **VEZIER** Karine est nommée secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE

Par délibération du 10/06/2020, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à préempter sur la commune.

En date, du 15/06/2023, la parcelle a fait l'objet d'une division en 6 lots.

Monsieur le Maire présente le Budget Annexe 2023, visé par M. **Bruno ANNE**, Responsable du Service de Gestion Comptable de Maromme/Déville.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (**11 Voix Pour**), le budget annexe par chapitre et l'équilibre comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 123 500 € |
| Recette de Fonctionnement : | 333 500€ |
| Dépenses et recettes d'Investissement : | 123 500€ |

Les dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement, seront équilibrés en fin d'année.

ACHAT TRACTEUR

Monsieur le Maire expose le projet d'achat d'un tracteur pour la commune.

Il sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour procéder à la demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie en utilisant le FAA.

La demande s'orienterait de la manière suivante :

- Le devis (*Ducastel Motoculture*) : 45 200€ H.T.
- FAA 50% : 22 600€
- Reste à charge de la commune : 22 600€ HT

Pour ce faire, une délibération doit être prise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**11 Voix Pour**) :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

COMMERCE SAINT PHILIBERT

Monsieur le Maire annonce que Madame DESHAYES Laurence redonnera les clés le 01/10/2023.

Monsieur VEZIER informe que trois personnes se sont prononcées pour la reprise du bar St Philibert, deux personnes se sont désistées ou ont renoncé à ce projet.

La candidature de Madame COLLOT a donc été retenue.

Il est précisé que la mairie est propriétaire de la Licence IV, on doit la récupérer au moins 10 jours, puis la redonner au commerce.

Après délibération, la candidature de Mme COLLOT a été retenu, à l'unanimité (**11 Voix Pour**).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur VEZIER a rencontré Madame FOUCHAULT en mairie au sujet de l'aménagement de la RD65 Route du Halage et de l'effacement la moyenne tension. L'effacement des réseaux, rue des Côtes, est prévu pour fin 2024.

Suite à plusieurs appels de riverains, une battue va avoir lieu sur notre commune prochainement.

Certains administrés sollicitent une participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons. Une étude de faisabilité doit être faite et une délibération devra être prise.

Madame VEZIER aborde l'effectif des enfants scolarisés dans notre école, à savoir 53 élèves.

Suite à l'obtention du BAFD par Mme Justine BIDAUX, un changement de grade et d'échelon sont prévus pour gratifier son travail. De plus, afin de limiter le paiement d'heures supplémentaires, il va lui être proposé de passer de 32h hebdomadaire à 35 heures.

Le Conseil Municipal s'accorde sur le fait qu'il faudrait gratifier aussi Mme Alicia THOREL.

Des entretiens professionnels sont à programmer.

Monsieur DECONIHOUT fait le point sur les travaux réalisés :

- Enfouissement de la fosse, ce qui permet de récupérer les eaux de pluie ;
- Nouveaux postes de téléphonie à la mairie et l'école ;
- Remplacement de la douche dans l'appartement au-dessus du St Philibert ;
- Changement des meubles de cuisine à la cantine ;
- L'installation d'une VMC dans la classe de Mme STEIBEL.

Madame LEMARCHAND fait un compte rendu de la Commission Marais qui a eu lieu le 12 septembre 2023.

- Point sur la gestion pastorale du marais : M. PORTAIL précise que la parcelle de M. BRAEMS a été divisée en 2. Un nouveau locataire, M. FOLLIN, a mis 9 salers dans l'autre partie ;
- Entretien des repousses d'arbres débutera fin septembre, début octobre ;
- Entretien des fossés ;
- Verger conservatoire : il faut penser à préparer le terrain pour la plantation de porte-greffes.

Monsieur VEZIER informe qu'une réunion avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande va être programmée prochainement.

Madame THUILLIER informe qu'une réunion CCAS aura lieu le 19 septembre 2023 pour fixer les dates :

- Du repas CCAS
- De la marche « Octobre rose »
- Du Téléthon

Madame CARRE évoque qu'un logement T4 au Rouge Pré s'est libéré ; deux familles ont été proposées à la SEMVIT.

De plus, un appartement T3, Cité des Marais, est actuellement en travaux. Il fait partie du contingent préfecture, mais il est possible d'être force de proposition sur ce logement.

Elle rappelle les évènements prévus dans le cadre de la journée du patrimoine, à savoir :
- le samedi à 15h – visite du marais communal avec Mme LEMARCHAND et Mr PORTAIL ;
- Le dimanche de 14h à 18h – visite libre de l'église Saint Philibert avec Mme CARRE et Mr GRAIN.

Le 1^{er} octobre aura lieu une chorale dans cette même église dans le cadre d'Octobre Rose.

Mme DUDOUT fait un point sur la Saint Philibert qui a eu lieu le 19 et 20 août 2023 :

- Repas : 67 adultes et 1 enfant
- Manque de communication concernant la foire à tout
- Problème avec les forains cette année

Le panier garni a été remporté par Mr Arnaud BONAMI (Poids du panier : 6.587 kg)

Le bénéfice est de cette Saint Philibert est de 525,99€.

Monsieur Portail informe le Conseil Municipal que le broyage du marais est prévu, ainsi que la plantation d'arbres dans le verger conservatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21H00.

